



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

ANNEXE TECHNIQUE SUR LES POLITIQUES MENEES PAR LES AGENCES DE L'EAU

1 Historique :

Créées en 1964, les agences de l'eau ont eu pour mission d'impulser et financer la politique d'équipement des collectivités locales et des industries, pour la dépollution des rejets, l'accès aux ressources en eau, fortement en retard dans le contexte de développement économique des années 60.

Établissements publics de l'État dotés de l'autonomie financière, les agences restent sous tutelle de l'État pour la définition de leurs priorités tout en les adaptant à l'écoute des besoins des usagers représentés au sein des comités de bassin et de conseils d'administrations.

En matière de lutte contre la pollution on distinguera les différentes périodes :

- Jusqu'aux années 90 : Création des ouvrages épuratoires pour l'élimination des matières organiques carbonées et azotées réduites qui asphyxient les rivières à l'aval des rejets. Priorité aux collectivités urbaines et gros sites industriels (agro-alimentaire notamment)
- A partir des années 90 : prise en compte de l'élimination des éléments nutritifs Nitrates d'abord, phosphore plus tard dans le dimensionnement des stations d'épuration. Extension de la politique aux communes rurales avec l'identification d'un programme spécifique "Solidarité rurale". Discussions récurrentes sur le financement de l'assainissement non-collectif dont le chiffrage théorique à 20 Mds d'euro n'est pas équilibré par une légitimité environnementale à hauteur du coût global.
- A partir des années 2000 : Définition d'actions visant à la réduction des pollutions diffuses nitrates, phosphore, pesticides.

Avec la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, et l'atteinte substantielle des objectifs précédents, les politiques des agences se réorientent vers la gestion des milieux, la biodiversité qui peuvent influencer positivement et rapidement les indicateurs biologiques d'évaluation du bon état écologique, une fois que les problèmes de pollution ont été résolus.

La mise en œuvre de la DCE s'est faite sur la base d'un objectif de 2/3 des eaux en bon état en 2015. Ce choix politique issu du Grenelle de l'environnement ne repose pas sur une analyse objective de la situation puisque seulement 45 % de nos eaux sont en bon état écologique et que les programmes réglementaires et financiers pour son atteinte n'ont jamais été mis en place. Une des contradictions est à lier aux discours sur le prix de l'eau : sans son relèvement une partie des programmes ne pourra être atteinte. De plus, l'insuffisante internalisation des coûts environnementaux dans les processus économiques obère la prise en charge des actions non budgétisables sur la facture d'eau.

Si la facture d'eau est un sujet politiquement et socialement sensible, le prix de l'eau en France est inférieur de 30% au prix en Allemagne. Et l'augmentation de la facture d'eau domestique est sans commune mesure avec celle des nouvelles charges téléphonie portable/internet/TV plus ou moins librement consenties par les ménages.

2 Constat :

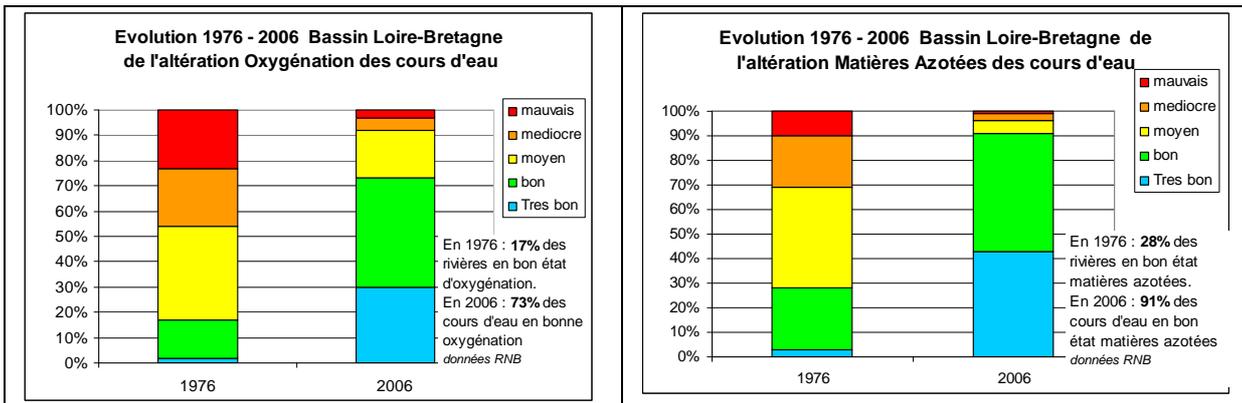
Ressource en eau :

Le taux d'accès à une eau de qualité pour près de 99% de la population parle de lui-même. L'exigence sanitaire a justifié la mise en place de traitements curatifs poussés, ultrafiltration, charbon actif, pour assurer un niveau de sécurité maximal et une garantie pour les élus en charge de la gestion des structures AEP. L'amélioration préventive de la qualité des eaux s'est heurtée à la difficulté d'intervenir sur les conséquences des politiques agricoles. Des problèmes récurrents de qualité pesticides et nitrates subsistent sur les petits sites de production dans les zones d'agriculture intensive.

Dépollution :

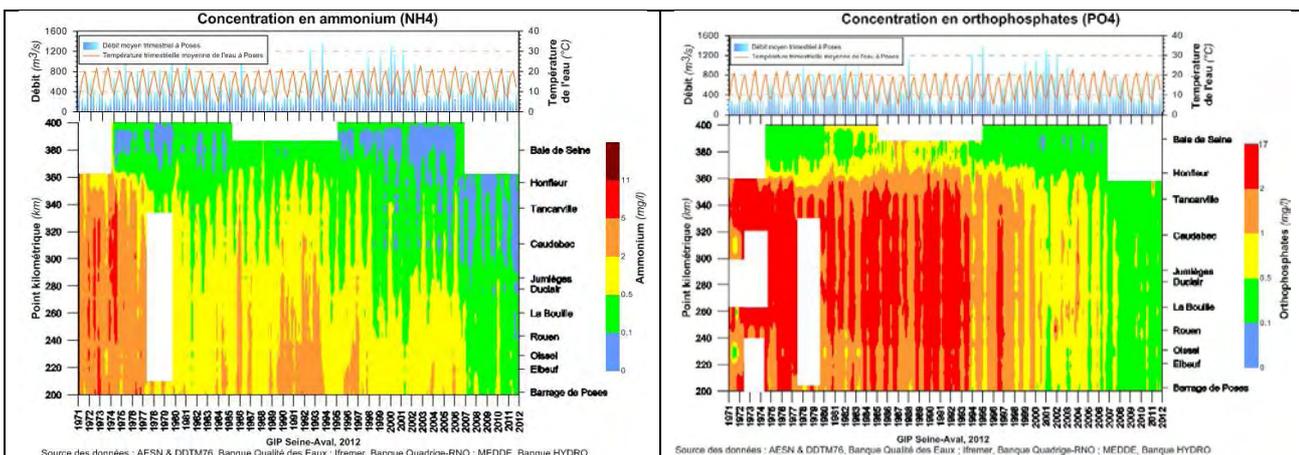
Les 2 premières périodes précédemment indiquées ont donné des résultats très significatifs :

- Graphiques comparatifs Loire-Bretagne 1976/2006



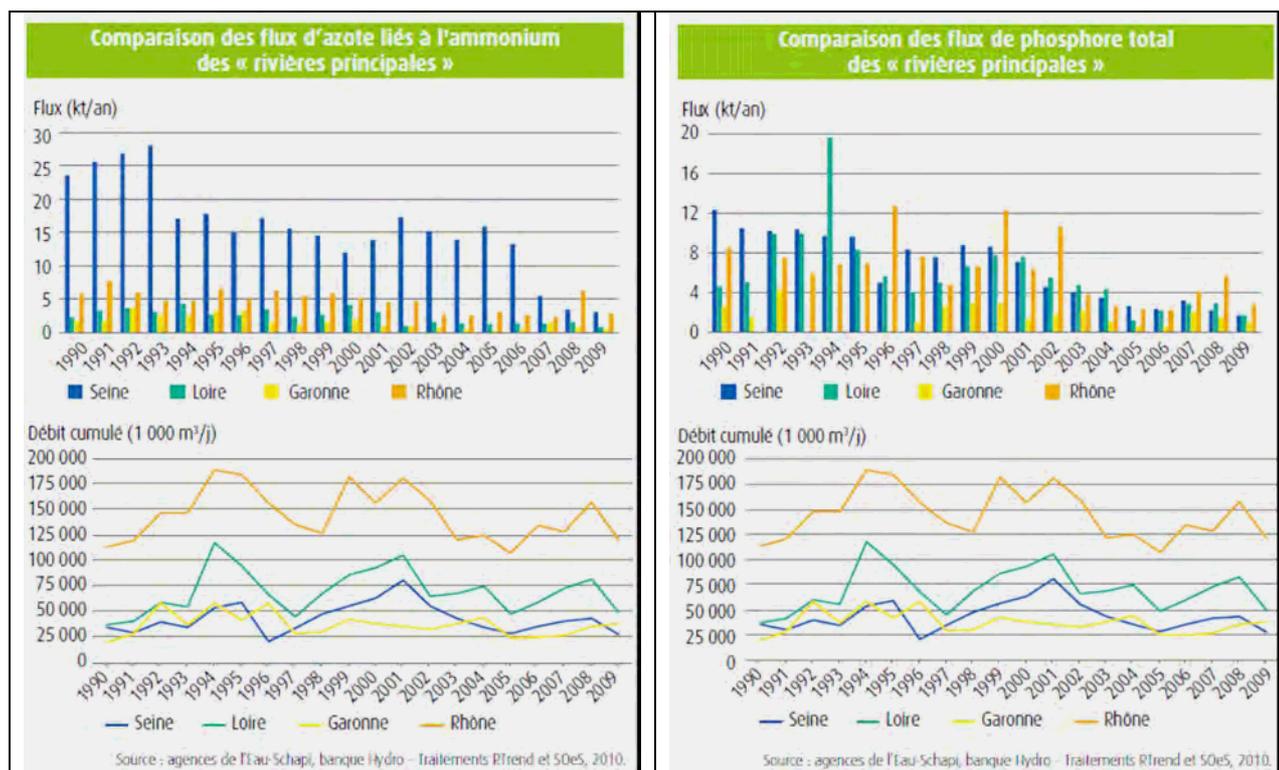
De moins de 20% de cours d'eau en bonne qualité physico-chimique au début des années 1970, on atteint aujourd'hui des niveaux de 75 à 90 % selon les paramètres.

- Profils en long de la qualité de la Seine en aval de Poses.



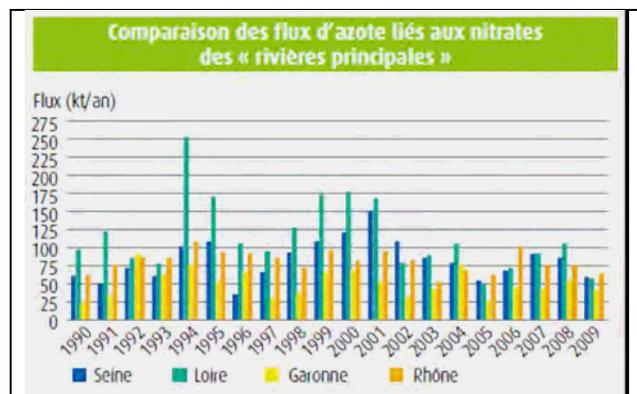
La mise en œuvre par étape des systèmes d'assainissement de la région parisienne se lit au travers des relevés de qualité jusqu'à l'estuaire de la Seine

- Évolution des flux à la mer



La réduction des flux d'azote réduits et de phosphore essentiellement liés aux rejets urbains et industriels des principaux fleuves est spectaculaire de 35 kt à 7 kt/an pour l'ammonium et le phosphore total ces 20 dernières années.

- Évolution des flux nitrates

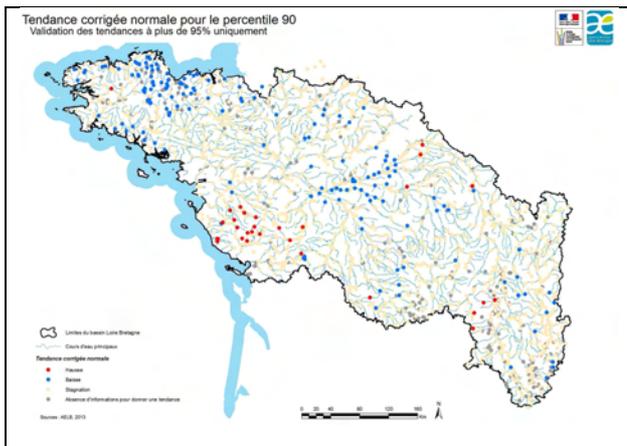


Hormis les bassins bretons, la baisse des teneurs en nitrates n'est pas significative à l'échelle des grands bassins versants. La réduction des pollutions diffuses se heurte aux conséquences des politiques publiques agricoles et de l'insuffisance de l'agro-conditionnalité des aides françaises publiques de soutien à la production agricole. Les chiffres suivants révèlent la difficulté de l'exercice :

Montants aides annuelles PAC et divers soutiens agricoles en France :	15 000 000 000 €
Budget annuel agences de l'eau en moyenne du 10e Programme :	2 200 000 000 €
Budget annuel agricole des agences de l'eau (6,5%) :	143 000 000 €
% Budget agricole des agences / Budget PAC :	0,95%

Même si quelques résultats intéressants commencent à poindre en Bretagne, dans les bassins sous la menace d'un contentieux européen et contribuant aux marées vertes,

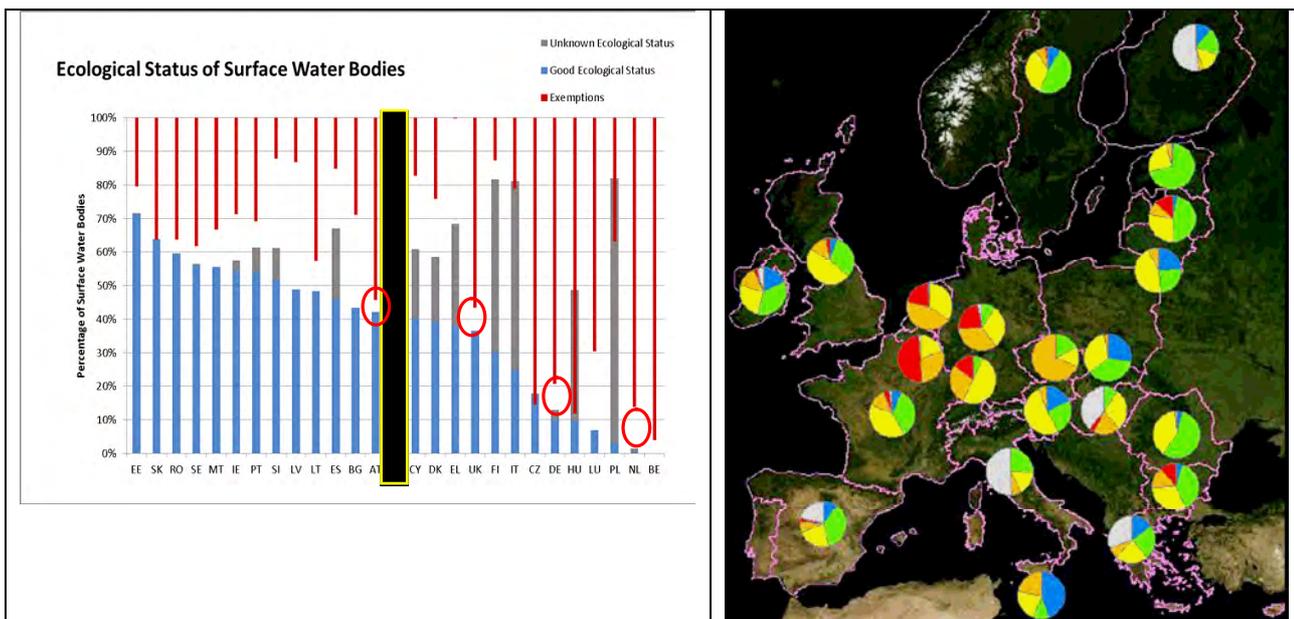
- Carte Baisse tendancielle des teneurs en nitrates des cours d'eau en Loire Bretagne,



la modification des niveaux de charge azotée sur les sols et de l'utilisation intensive des pesticides ne pourra se faire qu'au travers d'une réorientation de la politique agricole

DCE et État écologique des eaux :

Les éléments suivants sont fournis par la Commission européenne



Le graphique que la commission semble affectionner permet de regrouper trois informations importantes :

- Les eaux de surface en "bon état" écologique en 2009
- La part des masses d'eau de surface déclarées en exemptions
 - La part de masses d'eau pour lesquelles l'état écologique est aujourd'hui inconnu par manque de données.
 - La France est à 45 % de ME surface en bon état.

Elle prévoit d'atteindre 66 % en bon état en 2015 (effort gain de 21 points, amélioration de 47% en 6 ans 2009-2015)

- L'Allemagne ne compte que 12 % de ME en bon état.

Elle prévoit d'atteindre 21 % en 2015 (effort gain de 9 points, amélioration de 75% en 6 ans)

- Le Royaume Uni : 37 % de ME en bon état. Prévoit d'atteindre 44 % en 2015 (effort gain de 7 points, amélioration de 19%).

La France a les meilleurs résultats des États fondateurs européens et des pays de niveau de développement comparable : UK, DE, IT, NL, BE